

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10/04/2024

Membres en exercice : 18

### Présents :

**Mesdames** : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

**Messieurs** : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés** : Armelle RONARC'H (pouvoir à Claudie SIMON), Chloé ANDRO (pouvoir à Michèle BUREL)

**Secrétaire de séance** : Michèle BUREL

\*\*\*\*\*

### Objet : Délibération n°2024-0020 – Vote du compte administratif 2023 du budget principal

Madame Nelly VIVIEN donne lecture du compte administratif qui a été présenté en détail à la commission de Finances du 25 mars 2024 et dont voici le résumé par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Chapitre	Désignation	Montant réalisé	Budget + DM/VC pour rappel
DEPENSES	011	Charges à caractère général	462 526,63	516 780,00
	012	Charges de personnel	893 305,77	907 100,00
	014	Atténuations de produits	4 668,00	5 320,00
	65	Autres charges de gestion courante	230 984,20	515 484,25
	66	Charges financières	64 374,33	64 400,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00
	68	Dotations aux dépréciations des actifs	0,00	2 000,00
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	70 350,74
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 867,61	95 779,19
			<b>TOTAL</b>	<b>1 750 726,54</b>
RECETTES				
	002	Résultat n-1 reporté		143 095,16
	013	Atténuations de charges	40 216,28	9 500,00
	70	Produits des services du domaine	190 207,59	153 200,00
	73	Impôts et taxes	354 667,77	318 397,60
	731	Impositions directes	857 100,67	852 435,00
	74	Dotations et participations	443 962,04	436 493,43
	75	Autres produits de gestion courante	36 819,36	31 800,00
	76	Produits financiers	20,90	0,00
	77	Produits exceptionnels	1 368,00	0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	233 292,99
		<b>TOTAL</b>	<b>1 924 362,61</b>	<b>2 178 214,18</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Chapitre	Désignation	Montant réalisé	Budget + DM pour rappel
	16	Emprunts et dettes assimilées	113 226,12	113 500,00
	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	76 461,36	108 677,00
	204	Subventions d'équipement versées	110 814,05	578 012,00
	21	Immobilisations corporelles	216 292,53	225 770,00
	23	Immobilisations en cours	945 152,13	2 348 732,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	233 292,99
		<b>TOTAL</b>	<b>1 461 946,19</b>	<b>3 607 983,99</b>
RECETTES	Chapitre	Désignation	Montant réalisé	Budget + DM pour rappel
	10	Dotations, fonds divers et réserves	217 044,76	199 073,31
	13	Subventions d'investissement	120 213,69	530 535,00
	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	1 307 599,00
	204	Subventions d'équipements versées	2 278,95	
	27	Autres immobilisations financières	115 000,00	257 536,67
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	160 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	70 350,74
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 867,61	95 779,19
	R001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		987 110,08
		<b>TOTAL</b>	<b>1 349 405,01</b>	<b>3 607 983,99</b>

Résultat	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées en 2023	1 750 726,54	1 461 946,19
Recettes réalisées en 2023	1 924 362,61	1 349 405,01
Résultat de l'exercice 2023	<b>173 636,07</b>	<b>-112 541,18</b>

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

**Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (Patrick PERENNOU et Jacqueline JAFFRY)**

**VALIDE** le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 16 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
 Reçu en préfecture le 18/04/2024  
 Publié le  
 ID : 029-212902258-20240416-2024\_0020-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du **18/04/2024**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication